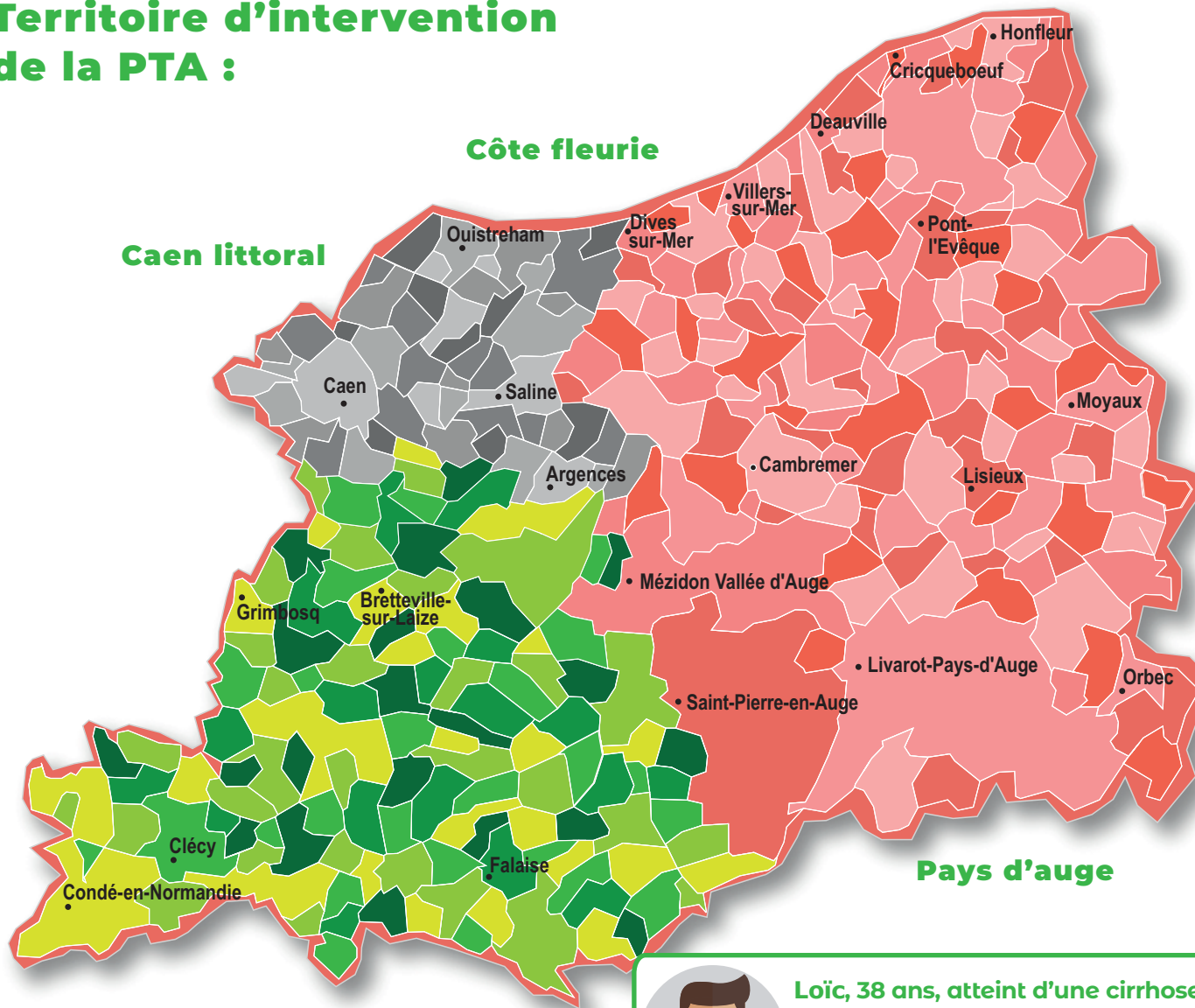


Territoire d'intervention de la PTA :



Loïc, 38 ans, atteint d'une cirrhose décompensée, en perte d'autonomie, vit au domicile de sa mère depuis son retour d'hospitalisation.

À la demande du médecin traitant, la PTA s'est rendue à son domicile afin d'évaluer la situation sanitaire et sociale.

La PTA a mobilisé l'intervention d'infirmiers libéraux, organisé les ponctions d'ascite et recherché les aides sociales adaptées pour l'aménagement du lieu de vie.

Contact unique : 02 31 94 29 85
45 avenue du Calvados - 14000 Caen
pta@revivre-asso.org

PTA SYNAPSE

Plateforme Territoriale d'Appui



Une action menée par l'association

REVIVRE
Accueil - Santé - Insertion
www.revivre-asso.com

avec le soutien de



Conception et réalisation : Revivre - Crédit photo :

Principe de fonctionnement de la PTA**



Vous êtes médecin traitant*

*Les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent également saisir la PTA qui fera le lien avec le médecin traitant du patient.



Vous avez un patient confronté à un PARCOURS DE SOINS COMPLEXE :

- ▶ Polypathologie
- ▶ Sans distinction d'âge
- ▶ Retour à domicile complexe
- ▶ Problématique médico-psycho-sociale
- ▶ Maladie chronique et/ou évolutive...
- ▶ Hospitalisation évitable



La PTA met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire



La PTA mobilise les professionnels dans le cadre d'un plan personnalisé de soins

** Plateforme Territoriale d'Appui

UN SEUL GESTE, APPELEZ LE 02 31 94 29 85



Monique, 80 ans, atteinte d'un érysipèle, présente un risque de chute. Elle vit seule à son domicile et ne peut plus se déplacer chez son médecin. A la demande du médecin traitant, la PTA contacte Monique et coordonne la mise en place des interventions ; soins infirmiers, interpelle le service APA et assure la mise en place d'aide à domicile.



Claude vit à domicile avec son épouse Marie. Celui-ci s'occupe de sa femme atteinte d'une hémiplegie. Il est épuisé et décompense de son hypertension artérielle. Il est hospitalisé. Le médecin traitant mobilise la PTA pour assurer le maintien à domicile de Marie. La PTA sollicite l'intervention du SSIAD et d'un service d'aide au domicile le temps nécessaire. Si la situation reste instable, la PTA peut passer le relais au gestionnaire de cas MAIA.

La PTA s'appuie sur le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du secteur sanitaire et social : infirmier(e), assistant(e) social(e).

Comment intervient l'équipe de la PTA

Sollicitation par le médecin traitant.



Proposition d'une orientation vers une ressource sanitaire ou sociale adaptée à la problématique du patient.



Évaluation sanitaire et sociale des besoins du patient sur son lieu de vie et accompagnement des aidants.



Proposition au médecin traitant et au patient d'un Plan Personnalisé de Soins (PPS).



Offre d'un appui à la planification de la prise en charge et au suivi des interventions auprès du patient (dont l'organisation des admissions et sorties des établissements).



Retours d'informations réguliers au médecin traitant, des propositions de réajustement des actions entreprises au travers du PPS si nécessaire

